

## Élection de Philippe MOREL, à la vice-présidence de la Compa en charge de l'aménagement du territoire



Après l'élection de Maurice Perrion à la présidence de la Compa, le conseil communautaire du 10 septembre a procédé à celle des 6 vice-président(e)s pour conduire la commission liée à leur délégation. Philippe Morel s'est vu attribuer l'aménagement du territoire. Dans ce Zoom, le maire du Cellier s'exprime sur ses nouvelles fonctions de vice-président communautaire. Une occasion également de rappeler l'organisation et les compétences de la Compa au regard de celles de la commune.



*Sur la photo de gauche à droite : Rémy ORHON (vice-président Environnement-Biodiversités-Énergies), Christine BLANCHET (vice-présidente Finances-Moyens techniques), Philippe MOREL (vice-président Aménagement du territoire), Maurice PERRION (président de la Compa), Nadine YOU (vice-présidente Animation-Solidarités-Santé), Jean-Pierre BELLEIL (vice-président Développement économique-Politiques Territoriales) et Jean-Yves PLOTEAU (vice-président Ruralité-Mobilités). Photo de Nathalie Gautier – Compa.*

## Interview de Philippe Morel

**Monsieur le Maire, comment accueillez-vous votre élection à la Compa en tant que vice-président en charge de l'aménagement du territoire ?**

Je l'accueille avec beaucoup de plaisir parce que c'est mon troisième mandat à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et que celui-ci, je l'exercerai en tant que vice-président

et membre du bureau de la Compa. Le bureau est une instance pivot par laquelle transitent toutes les décisions et où naissent les stratégies.

**En quoi va consister votre fonction de vice-président ? Qui sont les membres de votre commission ? Quel sera votre temps de présence à la Compa ? Comment allez-vous rendre compte et valider les**

**travaux de votre commission auprès du conseil communautaire ?**

**L'aménagement du territoire est un vaste domaine, pouvez-vous en dire plus sur les dossiers importants sur lesquels vous êtes ou vous allez travailler ?**

Ma fonction de vice-président consiste à épauler le président de la Compa sur l'aménagement >>>



ment du territoire. Je pilote une commission qui consultera et étudiera les dossiers et projets liés à l'aménagement du territoire, l'habitat, le logement, les gens du voyage, l'instruction des autorisations d'urbanisme, le conseil en urbanisme au sein de la Compa et pour les communes, la gestion et l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire tels que l'aéroport, le pôle d'échanges multimodal d'Ancenis et les haltes ferroviaires. Je suis secondé dans cette mission par deux vice-président(e)s subdélégué(e)s : Sonia Feuillâtre, adjointe à Ligné, pour la partie habitat et Philippe Jourdon, maire délégué de Varades, pour les gens du voyage. Les villes de plus de 5 000 habitants se doivent d'avoir des aires d'accueil pour les gens du voyage. Une aire est prévue à Ligné et une autre à Varades-Loireauxence. J'ai aussi été désigné par la Compa au conseil communautaire du mois de septembre comme représentant à l'Agence Foncière qui réalise des portages pour le compte des communes ou de leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Je représente aussi la Compa au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN). En fait, je représente la Compa dans différentes instances.

Quant à mon temps de présence, il est pour l'instant difficile à définir mais effectivement j'y passerai du temps puisque ma première mission d'aménagement du territoire est la révision du SCoT\* (Schéma de Cohérence

## Qu'est-ce que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Le SCoT est un document vivant qui peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

Territoriale). Une révision planifiée sur 3 ans qu'il est prévu de voter en conseil communautaire en mai 2023. Il s'agit donc d'un important travail de fond puisqu'il faut reprendre toutes les données du territoire sur son développement à la fois foncier et économique. Un cabinet d'étude sera choisi pour nous aider dans cette révision et faire le lien avec les communes du Pays d'Ancenis.

À chaque conseil communautaire, le vice-président rend compte de ses travaux et prépare avec les services concernés les délibérations nécessaires à l'avancement de ces travaux.

## Existe-il des instances intermédiaires entre la commission que vous pilotez et le conseil communautaire ?

Le bureau communautaire, composé du président et des 6 vice-président(e)s se réunit régulièrement pour ensuite, lors de « la conférence des maires », proposer aux maires du territoire ce qui sera présenté au conseil communautaire.

## Est-ce que votre vice-présidence revêt un intérêt pour Le Cellier ?

Développer le Pays d'Ancenis signifie développer tout le territoire y compris nos intérêts au Cellier. Pendant ce mandat communautaire, j'ai à ma charge l'aménagement des haltes ferroviaires y compris le parking de la gare du Cellier. Le champ d'intervention de ma vice-présidence est large et riche : l'habitat, l'urbanisme, deux domaines transversalement liés à l'environnement, à l'économie et à la mobilité. Beaucoup de réunions auront lieu entre l'aménagement du territoire et le développement économique. Tout cela est lié. Je veillerai donc au développement des zones économiques sur le Pays d'Ancenis notamment celles du Cellier. C'est important pour Le Cellier d'être largement représenté à la Compa. « Plus on parle de vous, mieux c'est ! ». Je partage aussi une volonté forte avec le président : celle de faciliter les rapports entre la Compa et les élus locaux, rendre la Compa plus accessible aux citoyens du territoire.

## Quelle est votre vision du territoire du Pays d'Ancenis ?

C'est un beau territoire, un territoire en développement. C'est pour cela qu'il est important de revoir le SCoT. Même si les enjeux de Notre-Dame-des-Landes ne sont plus d'actualité, le Pays d'Ancenis se développe industriellement et reste attractif. Il faut, pour renforcer cette attractivité, proposer des terrains pour attirer les entreprises tout en ne perdant pas de vue l'offre d'habitat. C'est une communauté de communes qui a un fort potentiel de développement entre deux pôles importants, Nantes et Angers.

# Le Cellier fait partie de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (Compa)



La Compa est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1977 avec 29 communes du Pays d'Ancenis pour travailler ensemble. Autrefois, la Compa était appelée Syndicat de Pays, puis District en 1995 et enfin Communauté de Communes du Pays d'Ancenis en 2000. Avec le regroupement des communes en communes nouvelles, le nombre de communes membres est passé de 29 à 20 au fur et à mesure du temps (68 371 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

C'est une volonté collective de construire un avenir commun, tout en préservant les particularités et diversités locales. C'est aussi agir

ensemble autour de différents partenaires pour des objectifs communs (gestion des déchets, de l'assainissement...).

## Organisation du Conseil communautaire

Les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. Leur mandat est de 6 ans. Les conseillers communautaires élisent à leur tour le président et les vice-président(e)s. Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges. Il est composée de :

- 1 président(e)
- 6 vice-président(e)s délégué(e)s pilotant les 6 commissions thématiques de la Compa
- 1 vice-président(e) représentant le président à la Commission d'appel d'offres
- 9 vice-président(e)s subdélégué(e)s rattaché(e)s au président et aux 6 vice-président(e)s délégué(e)s
- 2 conseiller(e)s délégué(e)s

Ce Conseil est réparti par secteur (ouest, centre, est, nord). Le Cellier fait partie du secteur ouest comptant 21 129 habitants. Ce secteur a 2 vice-présidents délégués (Jean-Pierre Belleil et Philippe Morel) et 2 vice-président(e)s subdélégué(e)s (Sonia Feuillâtre et Alain Bourgoïn).



**Philippe MOREL**  
Vice-président  
Commission Aménagement du territoire



**Sophie MÉNORET**  
Conseillère communautaire  
Commission Animation-Solidarités-Santé



**Patrice CHAPEAU**  
Conseiller communautaire  
Commission Environnement-Biodiversités-Énergies

### Nombre de sièges accordés aux élus communaux pour ce secteur :

- **Le Cellier : 3 conseiller(ère)s (ci-dessus)**
- Couffé : 2 conseillers
- Joué-sur-Erdre : 1 conseiller
- Ligné : 4 conseillers
- Mouzeil : 2 conseillers
- Oudon : 3 conseillers
- Trans-sur-Erdre : 1 conseiller

### Les compétences intercommunales

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (Compa) possède un pouvoir fiscal propre et exerce de plein droit, à la place des communes membres, des actions relevant de ses champs de compétences organisés en 6 commissions :

- **Aménagement du territoire** : PLH (Programme Local de l'Habitat), SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), instruc-

tion juridique des permis de construire et déclarations préalables liées à la création de surfaces habitables...

- **Animation-Solidarités-Santé** : gestion des médiathèques et bibliothèques du territoire, écoles de musique...
- **Développement économique** : gestion des parcs d'activités économiques dont les zones de Bel-Air et des Relandières...
- **Environnement-Biodiversités-Energies** : gestion de l'assainissement, des déchets et déchèteries...
- **Finances-Moyens techniques** : marchés publics pour les projets et services intercommunaux...
- **Ruralité-Mobilités** : pôle d'échanges multimodal comme un meilleur accès aux gares ferroviaires (parking de la gare du Cellier)...

### Les dotations

La Compa reverse aux communes 3 types de dotations issues des taxes des entreprises

locales (ancienne taxe professionnelle) :

- L'attribution de compensation (obligatoire)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (facultatif) : DSC
- Le fonds territorial (facultatif)

### Chiffres-clés Compa

- 37 zones d'activités
- 32 000 actifs, 25 000 emplois
- 500 exploitations agricoles
- 1 000 structures artisanales
- 400 points de vente
- 5 déchèteries
- 1 gare et 3 haltes ferroviaires
- 3 cinémas dont 1 multiplexe
- 1 hôpital
- 27 bibliothèques
- 41 stations d'épuration
- 3 piscines

## Quelles sont les principales compétences de notre commune ?

- **Vie communale** : état civil (naissance, décès, mariage, PACS), organisation des élections, gestion du cimetière, police municipale.
- **Éducation** : construction, entretien, équipement et prise en charge du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, embauche et gestion des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), organisation et gestion du temps méridien avec le restaurant scolaire et l'équipe d'animation.

- **Aménagement du territoire et entretien** : élaboration, application et révision du Plan Local d'Urbanisme (ce PLU doit être en conformité avec le PLH et le SCoT), instruction des déclarations préalables (préau, clôture, changement d'ouverture ou de toiture...), enregistrement des permis de construire et déclarations préalables avec accord final du maire après l'instruction juridique des dossiers par la Compa, conseil et accompagnement des administrés sur

le droit à construire, entretien de la voirie communale et des bâtiments.

- **Actions sociales** : analyse des besoins sociaux de la population et accord d'aides sociales par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), entretien et attribution des logements d'urgence et sociaux (en collaboration avec des organismes sociaux de l'habitat), vigilance et suivi dédiés aux personnes vulnérables...

- **Culture, loisirs, tourisme** : organisation de manifestations culturelles, conseil et soutien aux associations, valorisation du patrimoine local en lien avec l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) du Pays d'Ancenis et ses acteurs locaux.

Gravitent en transversal d'autres compétences : **finances, environnement, activité économique, communication...**



## Principales mesures du deuxième confinement

Un nouveau confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire national depuis le 29 octobre 2020 minuit. Destiné à lutter contre la nouvelle vague de l'épidémie du Covid-19, ce reconfinement est décidé pour une durée d'au moins quatre semaines, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Vous trouverez ci-après les principales mesures de ce deuxième confinement, susceptibles d'évoluer en fonction de l'état de la crise sanitaire.



### Ce qui reste ouvert

- les crèches, écoles, collèges et lycées avec des protocoles sanitaires renforcés :
  - les enfants dès 6 ans devront porter un masque ;
  - au niveau du lycée, une souplesse est laissée aux chefs d'établissement pour la mise en place du protocole ;
  - la circulation des élèves dans les bâtiments doit être limitée, et les récréations sont organisées par groupes ;
  - la restauration scolaire se poursuit dans le respect des gestes barrières ;
  - les établissements périscolaires lorsqu'ils assurent la garde d'enfant le soir après l'école, et les centres de loisir le mercredi restent ouverts.
- les guichets des services publics ;
- les visites dans les établissements d'hébergement des personnes âgées et dépendantes (Ehpad) et maisons de retraite restent autorisées dans le strict respect des règles sanitaires ;
- les parcs, jardins, forêts et plages ;
- les cimetières dans la limite d'un regroupement de 6 personnes (sauf obsèques) ;
- les services de transport en commun ;
- les commerces alimentaires essentiels, les stations-services, les garages, les carrosseries, et les centres de contrôle technique, les laveries et blanchisseries, les magasins de journaux et les tabacs, les opticiens ;
- certains magasins spécialisés : équipement informatique, télécommunications, location de voitures et d'équipement ;

### Ouverture de la mairie

Le guichet de l'accueil de la mairie restera ouvert au public aux horaires habituelles du lundi au vendredi :

- Lundi de 14 h à 17 h 30
- Mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

L'accueil sera fermé le samedi matin jusqu'à nouvel ordre.

Les services municipaux recevront les administrés uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi.

**Contact : Mairie au 02 40 25 40 18 ou [mairie@lecellier.fr](mailto:mairie@lecellier.fr)**

### Consommez local

Merci de soutenir les commerçants, artisans et entreprises locales. Il est essentiel de les accompagner dans cette période difficile. Pensez à eux en priorité pour vos achats de premières nécessités car il en va de leur survie. Pour information, le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint sont allés le 29 octobre à la rencontre des commerçants du bourg afin de leur apporter soutien et écoute au nom de la municipalité.

- les commerces de gros, d'engins agricoles, de motoculture, les magasins de bricolage et les jardinerie ;
- les hôtels peuvent conserver une activité pour les déplacements professionnels indispensables, mais les restaurants de ces établissements sont fermés (à l'exception du room-service)

### Ce qui est fermé

L'essentiel des établissements recevant du public sont fermés :

- les bars et les restaurants (sauf pour des activités de livraison et de retrait de commandes) ;
- les commerces autres que ceux de première nécessité (sauf pour des activités de livraison et de retrait de commandes) ;
- les salles polyvalentes, les salles de conférence, les parcs d'attractions, les salons, foires et expositions ;
- les salles de spectacle et les cinémas ;
- les salles de sport et les gymnases (les sports collectifs même en plein air sont interdits) ;
- les établissements qui proposent des activités extrascolaires, sportives ou artistiques, comme les conservatoires ou les clubs de sport.

**À savoir** Pour les commerces « non essentiels » et les établissements recevant du public comme les bars et restaurants, la décision de fermeture sera réévaluée tous les quinze jours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### Fermeture des lieux, salles et sites suivants :

- Toutes les salles municipales
- Médiathèque (*en attente de la mise en place d'un drive*)
- Stade des Noues
- Local'Ados

### Rassemblements

- Les réunions privées, en dehors du noyau familial, et les rassemblements publics sont interdits sur la voie publique, à l'exception des manifestations revendicatives, déclarées auprès de la préfecture.
- Les lieux de culte resteront ouverts mais les cérémonies religieuses sont interdites.
- Les obsèques sont limitées à 30 personnes maximum.
- Les mariages sont limités à 6 personnes au plus.

### Travail

- Le télétravail est à privilégier pour les travailleurs, salariés ou indépendants, qui peuvent exercer leur activité à distance. Ceux qui ne peuvent pas effectuer toutes leurs tâches à distance peuvent se rendre une partie de leur temps sur le lieu de travail.
- Toutes les entreprises qui ne sont pas fermées administrativement continuent à fonctionner normalement dans le respect du protocole sanitaire (notamment les activités de services, les bureaux d'études, les usines, le bâtiment et les travaux publics, les exploitations agricoles).
- Tous les professionnels du soin, ceux du service à la personne, notamment de l'aide à domicile ou de la garde d'enfants, peuvent poursuivre leur activité.

### Accompagnement des personnes vulnérables et/ou isolées : signalez-vous au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale tient à jour un fichier des personnes vulnérables qui pourraient se trouver isolées. Ce fichier permet aux agents de la commune d'assurer un contact régulier avec ces personnes

**Pour vous inscrire ou inscrire un proche, contactez le CCAS au 02 40 25 40 18 ou [ccas@lecellier.fr](mailto:ccas@lecellier.fr)**

*Les agents appelleront régulièrement pour prendre des nouvelles, recenser leurs besoins et rappeler les bons gestes de prévention, ...*

## Limitation des déplacements

Depuis le 29 octobre 2020 minuit, il est possible de se déplacer à condition de se munir d'une attestation pour :

- faire ses courses alimentaires (achats de première nécessité, achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle) ;
- accompagner ses enfants à l'école ;
- se rendre ou de revenir de son lieu de travail, exercer son activité professionnelle si le télétravail n'est pas possible ;
- des motifs médicaux (à l'hôpital, dans une pharmacie, chez un médecin) ;
- des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants ;

- pour une convocation judiciaire ou administrative ;
- se rendre à des formations, un examen (comme le permis de conduire) ou un concours ;
- participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile) ;
- faire de l'activité physique (seulement pour une pratique individuelle de plein air comme le jogging), prendre l'air ou promener un animal

domestique pendant une durée d'une heure et dans un rayon maximal d'un kilomètre ;

- se rendre dans un service public ou chez un opérateur assurant un service public (CAF, Pôle emploi, maisons départementales), pour un rendez-vous à la mairie ou à la préfecture.

Les 3 modèles d'attestations de déplacement en vigueur en téléchargement sur <https://www.lecellier.fr>.

**À savoir** Les déplacements entre régions sont interdits. Quant aux déménagements, ils resteront autorisés sur justificatif de l'entreprise de déménagement.

## Votre information locale

En complément du journal municipal « Le Lien », n'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie <https://www.lecellier.fr> mis à jour quotidiennement ainsi que la page **Facebook Sortir à Le Cellier – 44850**. Pour information, cette page aujourd'hui compte 377 abonnés. Gardons le lien !

## Du nouveau au service urbanisme

Le service municipal en charge de l'urbanisme vient récemment d'accueillir **Cécile Gaillard**, en remplacement d'Isabelle Tripont. Quarantenaire, habitante de Vair-sur-Loire et titulaire depuis 2010 du concours d'adjoint administratif, Cécile possède une solide expérience dans les collectivités locales après **11 années de carrière à la Compa en tant qu'assistante aux services administration générale et assainissement**. Arrivée le 15 octobre à la mairie du Cellier, Cécile travaille aux côtés de Fanny Thibaud et la seconde dans le quotidien du service : instruction des dossiers, conseils et accompagnement des administrés dans leurs projets, secrétariat technique et urbanistique. Bienvenue à elle !



## Bain de nature pour la coulée du Refou

Pour favoriser l'essor de la biodiversité, l'étang de la Coulée du Refou, espace naturel sensible géré par le Département de Loire-Atlantique, va être aménagé. Après le nettoyage et la vidange de l'étang, des prairies humides et des mares seront recrées. **L'objectif de ces travaux est de réduire la vulnérabilité du site aux inondations, tout en développant la biodiversité.**



Ces travaux dureront 15 mois pour un montant total de 80 000 €, cofinancés par la Région des Pays de la Loire.

## Le Département lance les travaux pour l'internet en fibre optique



Pour garantir l'égalité d'accès à l'internet en centre-ville comme en milieu rural, le Département de Loire-Atlantique fait du numérique un enjeu de développement équilibré des territoires.

Après un premier programme départemental 2013-2016 pour le haut débit qui a déjà amélioré l'accès à internet de 75 000 habitants, le Département va équiper **108 000 prises en fibre optique d'ici 2021**, permettant d'apporter le très haut débit **aux particuliers et aux entreprises de 52 communes**, grâce à un investissement de **108 M€**.

Le déploiement de la fibre optique a déjà débuté en Loire-Atlantique. L'un des chantiers concerne ainsi les habitants du Cellier où plus de **2 000 locaux vont bénéficier de la première phase du plan départemental pour le très haut débit**. Les entreprises des parcs d'activités de Bel-Air et des Relandières sont également concernées.

### La fibre optique pour tous au Cellier

Après une importante opération de montée en débit sur la commune ces dernières années, l'arrivée de l'internet à très haut débit en fibre optique va

concerner près de **2 000 locaux du Cellier**. Ce déploiement est opéré en plusieurs étapes :

- **2019** : début des travaux.
- **2020** : fin des travaux pour la première zone et raccordement possible pour environ **1 300 locaux** dont les zones d'activités de Bel-Air et des Relandières.
- **2021** : 700 locaux supplémentaires prêts à être raccordés au centre de la commune.
- **2021-2022** : raccordement de la dernière zone au nord de la commune.



Pour suivre l'éligibilité des logements raccordés, consultez la carte de suivi des travaux sur [numerique.loire-atlantique.fr](http://numerique.loire-atlantique.fr) (zomez sur la zone qui vous intéresse ou entrez votre adresse).



### Mise en valeur du patrimoine cellarien avec le nouveau tracé du GR3



De gauche à droite sur la photo, sur un point de passage du GR3 devant le château de Clermont : Jean-Guy GAUDUCHON (adjoint Vie économique-Tourisme-Environnement au Cellier), Joël CAM (Association Culturelle Saint-Martin du Cellier), Fabien POINCLOUX (chargé de la mise en œuvre du PDIPR au Département de Loire-Atlantique), Guy HERREMAN (responsable de la commission sentiers du Comité Loire-Atlantique de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre), Pierre BILLAUDEL (président du Comité Loire-Atlantique de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre), Sophie MÉNORET (adjointe Associations-Culture-Sports au Cellier) et Christophe DELAUNAY (président de l'Association Culturelle Saint-Martin du Cellier)

Grâce à un partenariat exemplaire entre la Commune, le Département de Loire-Atlantique, le Comité de Loire-Atlantique de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Culturelle Saint-Martin du Cellier, la portion du GR3 qui passe par Le Cellier a pu être revue afin de valoriser la richesse du patrimoine cellarien et faciliter

le confort des marcheurs, tout en s'assurant de leur sécurité piétonnière.

Aujourd'hui, le GR3 portant le nom de « La Loire sauvage à pied » suit la vallée de la Loire dans son intégralité, du Mont Gerbier de Jonc à La Baule, ou dans le sens contraire, sur une distance de 1 243 km. C'est le premier sentier de Grande Randonnée officiel balisé en France

créé en 1947 et officiellement balisé par la Fédération Française de la Randonnée en 1983. Son parcours a été modifié au Cellier pour valoriser au mieux la commune et permettre désormais le passage dans le bourg avec l'église Saint-Martin et les divers commerces pour les marcheurs, dans la rue de Clermont avec les moulins, la vue sur la rive sud de la Loire et sur le château de Clermont avec un passage devant la tombe de Louis de Funès, puis la traversée par le parc du château.

Pour bien visualiser le nouveau tracé, voici le cheminement du marcheur au Cellier : en arrivant d'Oudon, par le chemin de halage, il remonte vers le village de Saint-Méen (avec la découverte d'une chapelle datant du XVIII<sup>e</sup> siècle), entrevoit le site des Folies Siffait (magnifique jardin suspendu du XIX<sup>e</sup> siècle surplombant la Loire), traverse le vignoble aux Génau-dières, longe la Loire, remonte vers le château pour emprunter son allée, accède au bourg du Cellier jusqu'à l'église Saint-Martin, repart par la Coulée du Cerny jusqu'au Pé-Bernard, pour ensuite revenir vers le chemin de halage au niveau de la gare en direction de Nantes.

**Ce tracé est validé dans le cadre du Programme Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).**

### Vaccination anti-grippale

- Uniquement sur RDV au cabinet infirmier ou à domicile en appelant au 02 40 25 41 16. **Les permanences à la maison médicale sont désormais annulées en raison de la pandémie de la Covid-19,**
- Chez votre médecin traitant,
- À la pharmacie SEILLER sur présentation de la prise en charge de votre Caisse Maladie. Il est préférable d'appeler au 02 40 25 42 27 pour vous assurer au préalable de la présence d'une personne habilitée à vous vacciner.

**Avez-vous développé des anticorps contre le virus de la COVID 19 ? La pharmacie du Cellier vous propose le test de détection.**

## Vie associative

### Pilot'âges recherche activement des bénévoles

L'association Pilot'âges a pour objectif d'offrir dans les communes du Cellier, Couffé, Ligné et Mouzeil, un service de transport solidaire basé sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement des personnes sans moyen de transport et ne pouvant recourir aux services de transports existants.

Afin de pouvoir assurer sereinement la demande existante au Cellier, l'association recherche des bénévoles supplémentaires.

**Si vous souhaitez participer à cette action solidaire, merci de contacter Paul LORENDEAU au 07 66 25 79 72.**



### Un très beau parcours en Coupe de France pour l'équipe fanion du Cellier Mauves FC

Un tour préliminaire, puis trois tours, dont une victoire face à l'équipe de Beaucozéz qui évolue au plus haut niveau régional : l'équipe Seniors A du club a réalisé un remarquable parcours en Coupe de France de Football. Cette épopée s'est achevée au 4<sup>e</sup> tour, le mercredi 14 octobre, sur le terrain voisin de Petit-Mars. Une épopée fédératrice pour le groupe Seniors et pour l'ensemble du club !

### Activités de l'Association Culturelle Saint-Martin

**Dimanche 6 décembre de 18 h à 20 h, église du Cellier**  
**Fête des lumières**

Comme chaque année, cette soirée est un enchantement pour les petits comme pour les grands. L'église est illuminée de centaines de bougies. Chants de Noël et décoration de la crèche sont aussi au programme de cette soirée.

**Dimanche 20 décembre**  
**à 18 h, église du Cellier**  
**Concert de Noël avec l'ensemble**  
**« Amazin'Gospel »**



Sous couvert de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire



Sous couvert de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire

Ancré à Nantes depuis 2006, dans le but de promouvoir et de partager la musique Gospel avec le plus grand nombre, cet ensemble est composé d'une cinquantaine de choristes amateurs accompagnés de musiciens professionnels, sous la direction de Bertrand Richou.

**Du negro spiritual au**

**gospel contemporain, parfois urbain, en passant par du gospel traditionnel, le répertoire d'Amazin'Gospel invite au voyage.** Il inclut des titres d'artistes de renom tels que Tasha Cobbs, Trey McLaughlin, Kirk Franklin et Marvin Sapp.

Le chœur s'adapte à tous les formats, soutient les causes à vocation humanitaire, caritative ou humaniste, organise des auditions et accueille de nouveaux talents tout au long de l'année.

**Entrée avec participation libre pour les musiciens.**

**Eglise chauffée – Accès PMR**

**Renseignements : [passerelle.cd@gmail.com](mailto:passerelle.cd@gmail.com) - 06 86 44 25 92**

**Suivez les activités de l'association sur sa page Facebook**

**[Association-Culturelle-Saint-Martin-du-Cellier](https://www.facebook.com/Association-Culturelle-Saint-Martin-du-Cellier)**

### Expression du groupe minoritaire

#### Le Cellier durable et solidaire

En ce début de mandat, alors que la municipalité réfléchit à plusieurs projets structurants pour la commune, la question du type de gouvernance que nous souhaitons pour Le Cellier se pose.

Qu'est-ce qu'« être élu » aujourd'hui, en 2020 ?

Est-ce que c'est, pendant les 6 ans du mandat, décider à quelques-uns pour l'ensemble des presque 3 900 habitants ? Ne les tenir informés qu'une fois les projets finalisés voire réalisés ? Avoir obtenu, sur un programme, la majorité des voix d'un scrutin donne-t-il carte blanche ?

Ce n'est pas notre conception. Pour Le Cellier Durable et Solidaire, « être élu », c'est créer des espaces pour permettre aux Cellariens, particuliers comme associations, de s'informer, d'échanger, de proposer dès la conception des projets, c'est associer la population aux prises de décision tout au long de leur construction.

Car pour nous, s'appuyer sur l'intelligence collective va dans le sens de l'intérêt général.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

[lecellierdurableetsolidaire@gmail.com](mailto:lecellierdurableetsolidaire@gmail.com)

## Commerçants / artisans / artistes

### « Cyclo Yo Yo » : réparation de vélos



Vous souhaitez faire réparer ou réviser votre vélo ? **De la plus petite bicyclette au plus grand vélo, « Cyclo Yo Yo » s'occupe de tout.**

Installé récemment en auto-entreprise, **Yoann MARUEJOULS** se déplace 60 km autour du Cellier sur le lieu de votre choix ou vous reçoit dans son atelier situé au Cellier au 12 B impasse Pierre Douet. Il intervient sur **tous types et marques de vélo** : VTT, VTC, vélo hollandais, fixie, tandem, single speed, biporteur, triporteur, vélo électrique, vélo enfant...

**« Cyclo Yo Yo » (12 B impasse Pierre Douet, Le Cellier) au 06 60 09 93 22 ou [cyclo.yoyo85@gmail.com](mailto:cyclo.yoyo85@gmail.com)**

**En savoir plus :**

<https://www.facebook.com/cycloyoyo/> et

<https://www.instagram.com/cycloyoyo/>



## Commerçants / artisans / artistes

### Plein de coffrets et cartes cadeaux à offrir dans votre institut de beauté

« La Beauté s'y fait » propose divers jolis coffrets dorés et de belles cartes cadeaux pour passer un Noël sous les étoiles :

- « Douceur subtile » : soin du visage (45 min.) + coffret de soin Mary Cohr
- « Et plouf dans l'eau... » : boule de bain Nailmatic + massage du dos ou visage
- « Jolie petite fée » : vernis à l'eau Nailmatic + massage du dos ou visage
- « Repos des anges » : 2 modelages californiens (1 h 30) + bougie de massage 100 % naturelle
- « Évasion céleste » : soin visage et modelage corps (1 h 30) + coffret découverte Guérande Cosmétique Bio

Pour vos commandes :  
**06 64 86 86 09.**



Votre institut organise également un **jeu concours pour Noël. Gagnez le calendrier de L'aveut « La Beauté s'y fait » confectionné par Johanna avec plein de surprises à l'intérieur.**

Pour y participer, rendez-vous sur sa page **Facebook « La Beauté s'y fait »** ou indiquez vos nom, prénom, coordonnées à Johanna à [johannalavaux@hotmail.fr](mailto:johannalavaux@hotmail.fr). A vous de jouer ! Le **tirage au sort** aura lieu le **vendredi 27 novembre** sur la page Facebook de l'institut et affiché en boutique.

## RENDEZ-VOUS

### État Civil



#### NAISSANCES

**DESJEUX Tenzin**  
27 septembre 2020

#### DÉCÈS

**JOLLY Pierre (91 ans)**  
26 septembre 2020

**GUÉGUEN Micheline (98 ans)**  
28 septembre 2020

**PAGEAU née RICHARD Thérèse (93 ans)**  
29 septembre 2020

**DUPAS née RICHARD Gisèle (85 ans)**  
4 octobre 2020

**PICHOT Armand (84 ans)**  
6 octobre 2020

**RABILLÉ née LOZOUET Paulette (88 ans)**  
8 octobre 2020

**FOURCHEROT née BEDUNEAU Thérèse (93 ans)**  
8 octobre 2020

**LÉPINE née SAVARY Denise (91 ans)**  
8 octobre 2020

**PEIGNÉ Gilbert (80 ans)**  
9 octobre 2020

**LAMBERT née LOUINEAU Odette (90 ans)**  
10 octobre 2020

**GUÉRIN Paul (88 ans)**  
13 octobre 2020

### Le Cellier en novembre

**Mardi 17 / 20 h 30**  
**Conseil municipal**  
Salle William-Turner

### MISE EN SERVICE DU DAB

Le distributeur automatique de billets situé dans le bourg, place S'-Méén, sera en service courant novembre.

### Le Cellier en décembre

**Dimanche 6 / 18 h à 20 h**  
**Fête des lumières**  
Église

**Mardi 15 / 20 h 30**  
**Conseil municipal**  
Salle William-Turner

**Dimanche 20 / 18 h**  
**Concert Noël**  
avec Amazin' Gospel  
Église

### Urbanisme

#### Permis de construire délivrés entre le 16 septembre et le 2 novembre 2020 :

**CAILLON Julie et VINCENT Thibault** : démolition d'une véranda et extension d'une habitation – 36 rue des Mazères

**FAGON Anthony** : construction d'une maison – Le Chalandier

**DUMEZ Nicolas et BAERT Mathilde** : construction d'une maison – Rue du Moulin

**MENES Laurence et Jean-Guillaume** : construction d'une maison – rue Notre-Dame

#### Numéros d'urgence

- Pompiers : **18**
- Samu : **15**
- Police : **17**
- Gendarmerie Oudon : **02 40 83 60 01**
- Urgence européenne : **112**
- Urgence malentendants et sourds : **SMS au 114**
- Pharmacie de garde : **32 37**
- Dentiste de garde : **02 40 29 40 02**
- ENEDIS Urgence : **09 72 67 50 44**
- Gaz de France Urgence : **0 800 47 33 33**
- Suez Urgence : **09 77 40 84 08**
- Veolia Urgence : **02 51 14 00 20**
- Centre anti-poison d'Angers : **02 41 48 21 21**
- Violences sexistes et sexuelles : **3919**

### Le lien LE JOURNAL MUNICIPAL DU CELLIER

Directeur de publication :

Philippe MOREL

Comité de rédaction : Céline ORTHION, Elsa MARTIN, Catherine LEBRUN, Martine VIRY, Bruno DIDIER, Gilles HAROUET.

Réalisation : Goubault

Impression : Planchenault

Contacts : Mairie du Cellier, 62 rue de Bel-Air, 44850 Le Cellier – Téléphone : 02 40 25 40 18 – Télécopie : 02 40 25 31 35 – [mairie@lecellier.fr](mailto:mairie@lecellier.fr) – [www.lecellier.fr](http://www.lecellier.fr)

Rappel. Les demandes de publications, émanant des associations et des professionnels, sont à adresser à [infocom@lecellier.fr](mailto:infocom@lecellier.fr) (ou par courrier) impérativement **au plus tard le 18 novembre pour la parution le 15 décembre du Lien n°72**. Aucune proposition anonyme ne sera traitée.

**Le Cellier**  
Le fleuve, la terre, la cité

**IMPRIM'VERT®**